

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le 28 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 avril 2014

Présents : CHADELAUD Michel, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal donne pouvoir à DOLLEY Alain, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GERY Claude a donné pouvoir à GARDELLE Bruno, LACOUTURIERE Michel a donné pouvoir à LIVET Gérard, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric a donné pouvoir à FAYE Jean-Pierre, TERRIER Gilles, VERGNE Didier,.

Excusés : BODIN Pascal, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, SUDRON Frédéric.

Présents 30/ Votants 33

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014

Monsieur le Président indique qu'il revient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2014. Pour mémoire, le taux voté en 2010,2011 et 2012 était de 12,83 %. En 2013 il fut voté à un taux de 12,18%

Il est proposé au Conseil Communautaire, suite à l'avis de la Commission Environnement, de maintenir le taux 2014 au même niveau que 2013 soit **12,18%**

Le produit serait de **662 789€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'exercice 2014 à 12.18 %

Pour copie conforme :
Le 30 avril 2014
Le Président